



**Carole Grandjean**

Députée de Meurthe-et-Moselle

Commissaire aux Affaires Sociales

Commissaire aux Affaires Européennes

### La députée de Meurthe-et-Moselle, **Carole GRANDJEAN, s'oppose à la fusion des Chambres de Métiers et de l'Artisanat dans le Grand Est, au 1er janvier 2021**

L'article 42 de la loi PACTE, adoptée par le Parlement le 11 avril 2019, prévoit que les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA) départementales fusionneront au 1er janvier 2021, avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat régionale (CMAR) afin de ne créer plus qu'une unique chambre régionale.

**Carole GRANDJEAN, s'oppose à cette mise en place dès le 1er janvier qui aurait selon elle des conséquences dommageables au niveau régional. Jean Paul DAUL, Président de la CMA de Meurthe-et-Moselle, Michel BOULANT, Président de la CMA de la Marne, Bernard DETREZ, Président de la CMA des Ardennes, Philippe TOURNOIS, Président de la CMA de la Meuse, Christophe CHOSEROT, Rachel THOMAS, Conseillers régionaux et Jean LOPES, Référent La République Ensemble !, s'associent à la démarche de la députée, dans une volonté conjointe de défense des intérêts du territoire et des acteurs économiques locaux.**

#### Un principe d'équité :

Pour Carole GRANDJEAN, la loi PACTE est essentielle pour repenser certaines pratiques de notre économie, ainsi que son organisation. Mais ce texte, qui représente un changement profond pour divers acteurs du milieu économique, doit être adapté aux réalités territoriales, dans le cadre de la fusion des CMA. Elle explique : « *Cette fusion présente un caractère particulier dans le Grand Est, puisqu'une architecture spécifique a été choisie en tenant compte de la singularité du droit local. Ainsi, le futur établissement régional englobera les 7 départements de droit général et la chambre régionale actuelle, mais pas les chambres de droit local qui ne seront qu'associées. Cette organisation particulière soulève des difficultés qui n'ont, pour l'heure, pas trouvé de réponse dans les textes réglementaires. La question de la gouvernance de cette nouvelle CMAR doit être précisée. En effet, les droits et obligations entre les trois établissements publics qui vont coexister ne sont pas clairement définis par les textes actuels, et notamment en ce qui concerne l'organisation de leur gouvernance et de sa proportionnalité à la participation financière de chaque entité. En effet, les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ne sont, selon la loi PACTE, qu'associés au dispositif régional, c'est-à-dire ne participent qu'à part congrue à son financement. Pourtant, si la fusion s'opère au 1er janvier comme prévue, ces départements seront associés à la gouvernance au même titre que les autres, alors qu'ils participeront plus faiblement à son financement.* »

Pour la députée, la fusion des CMA dans le Grand Est nécessite un accompagnement pour préserver les équilibres territoriaux. Pour elle, la fusion risque de créer des inégalités et iniquités territoriales et être source d'incompréhensions et de tensions.

Contact

en circonscription : 03 83 34 38 51

à Paris : 01 40 63 75 67

carole.grandjean@assemblee-nationale.fr



[www.carolegrandjean.fr](http://www.carolegrandjean.fr)

Elle ajoute « *il apparaît nécessaire que le pouvoir décisionnaire soit réparti selon le poids de chaque département et de sa contribution financière, afin d'avoir une gouvernance claire, juste et équitable* ».

### **La défense de l'artisanat :**

Pour la députée, pour qui la défense de l'artisanat et du commerce de proximité est aujourd'hui, plus que jamais, une priorité, la fusion des CMA dans le Grand Est nécessite un accompagnement pour préserver l'esprit d'initiative locale. Elle précise « *Accompagner la fusion et préciser son cadre relève à la fois d'un impératif d'équité mais aussi d'une nécessaire reconnaissance et confiance vis-vis du rôle décisif que jouent les chambres consulaires. La période de crise liée au coronavirus a démontré le rôle important de nos CMA au niveau local, leur capacité à être en lien avec les acteurs économiques, des territoires, leur agilité, leur adaptabilité.* »

En effet selon elle, les CMA disposent actuellement d'un pouvoir d'initiative locale qui leur permettent, selon les caractéristiques propres à leur territoire, d'agir concrètement et de manière efficace sur le département, pour et avec les entreprises. Elle illustre « *En Meurthe-et-Moselle, les trois chambres consulaires que sont la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie ont créé l'Association des Chambres d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie, d'Artisanat et de Métiers (ACACIAM). Cette initiative est un exemple dont le département peut être fier. Que deviendra l'ACACIAM à partir du 1er janvier 2021 ?* »

### **Sollicitations du Gouvernement**

Suite à cet état des lieux, la députée a interpellé, par courrier du 14 septembre 2020, le Ministre de l'économie, des finances et de la relance, Bruno LE MAIRE ainsi que le Ministre délégué chargé des PME, Alain GRISET, par courrier du 12 novembre 2020, afin que la fusion soit reportée et que soit défini un cadre équitable.

Monsieur le Ministre chargé des PME a fait savoir à Madame la députée que la fusion aurait bien lieu le 1er janvier 2021, tout en concédant qu'« *un chemin reste à parcourir pour parvenir à une position équilibrée et durable qui puisse recueillir l'adhésion de tous.* » cabinet d'Alain GRISET le 21 octobre 2020.

Par ailleurs, le Ministre a proposé de confier au Contrôle Général Economique et Financier (CGEFI) du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, une mission d'expertise et d'accompagnement, visant notamment à préciser les modes de gouvernance et de financements, financements qui seront suspendus jusqu'aux conclusions du rapport, pour fin avril 2021. La députée s'est étonnée que dans le même temps, il soit demandé aux CMA une projection budgétaire sous format fusionné.

Elle en appelle une nouvelle fois à un report de la mise en œuvre de cette fusion pour permettre une mise en place conforme aux préconisations de la mission qui va démarrer pour l'accompagner.

### **Conférence de presse**

**Les élus et Présidents des CMA vous convient à une conférence de presse, vendredi 18 décembre 2020, à 17 heures, à la permanence parlementaire de la députée, au 11, bis rue Lyautey, à Nancy.**



Carole GRANDJEAN  
Députée  
1ère circonscription 54



Jean-Paul DAUL  
Président  
CMA 54



Michel BOULANT  
Président  
CMA 51



Bernard DETREZ  
Président  
CMA 08



Philippe TOURNOIS  
Président  
CMA 55



Rachel THOMAS  
Conseillère  
Région Grand Est



Christophe CHOSEROT  
Conseiller  
Région Grand Est



Jean LOPES  
Référént  
La République  
Ensemble !

Contact

en circonscription : 03 83 34 38 51

à Paris : 01 40 63 75 67

carole.grandjean@assemblee-nationale.fr